

Modalités été 2023



SAISO

LAC-BEAUPORT
DEPUIS 1942

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions en ligne débutent le 30 janvier 2023 pour les membres du Saisonnier. Une période réservée au résidents de Lac-Beauport aura ensuite lieu à partir du 6 février et les inscriptions seront par la suite ouvertes à tous à partir du 13 février. La date limite pour l'inscription à tous les camps est fixée au **1 mai 2023, sans exceptions**. Passé cette date, il vous sera possible de vous placer en liste d'attente (à partir du 8 mai). Nous nous réservons le droit de refuser une inscription si nos normes de sécurité et nos politiques ne sont pas respectées (ex : ratio d'encadrement trop élevé).

Dans l'éventualité où un camp ne pourrait démarrer dû à un manque d'inscriptions, les parents des participants seront contactés le plus rapidement possible afin que nous puissions les relocaliser dans un autre camp.

Modalités de paiement, de remboursement, d'annulation et de modification :

Paiement :

Le total de la facture d'inscription aux camps de la saison estivale 2023 est payable de 2 manières :

- 100% par carte de crédit au moment de l'achat via Qidigo
- par un maximum de 4 versements via Qidigo : un versement initial de 50% de la valeur du camp sera demandé au moment de l'achat. Le 50% restant sera divisé en maximum 4 versements égaux à dates prédéterminées soit les 1 mars, 1 avril, 1 mai et 1 juin 2023. Le tout sera prélevé sur votre carte de crédit enregistrée au compte.

Modalités été 2023, suite



SAISO

LAC-BEAUPORT
DEPUIS 1942

Annulation et remboursement :

Pour une annulation de camp faite avant la date du camp :

- Remboursement en totalité, y compris les frais de l'ACQ et les frais administratifs

Pour une annulation faite pendant le camp :

- Remboursement des journées non consommées
- Les frais administratifs sont non remboursables
- Un pourcentage de frais sur le remboursement sera conservé (plus petit montant entre 10% et 50\$).

Modifications :

Des frais de 15,00\$ seront appliqués à un changement de groupe pour les raisons suivantes :

- L'enfant désire être jumelé à un ami qui est dans un autre groupe
- Toute autre situation jugée pertinente par notre équipe administrative

Ces frais de 15,00\$ ne seront pas appliqués dans les circonstances suivantes :

- L'enfant est victime d'intimidation au sein de son groupe
- L'enfant vit une incapacité physique à répondre aux exigences de son camp (ex : camp de vélo trop difficile pour les capacités de l'enfant)
- L'enfant vit un inconfort face à l'activité principale du camp (ex : manque d'intérêt flagrant pour l'improvisation)
- Le camp choisit entre en conflit avec les valeurs ou l'éthique prônées par la famille de l'enfant

Frais supplémentaires :

- Des frais équivalents à la période utilisée (40\$ ou 25\$) seront facturés pour tout retard ou arrivée précoce d'un enfant non inscrit au service de garde.
- Des frais de 15,00\$ + taxes seront facturés en cas de boîte à lunch oubliée.

Section « Questions supplémentaires » :

Nous vous demandons de porter une attention particulière à la section « Questions supplémentaires » dans la fiche d'inscription de chacun de vos enfants. Toutes les informations qui y sont recueillies sont d'une grande importance, autant en ce qui a trait au bon fonctionnement du camp que pour des raisons de sécurité. Veuillez y répondre le plus précisément possible. Ces renseignements seront utilisés en cas d'urgence.

Respect des règlements et du code de conduite :

Le Centre de plein air Le Saisonnier adhère à une politique de tolérance zéro en ce qui concerne toute forme de violence verbale, physique ou psychologique. En cas de problème où une intervention serait nécessaire, l'intervenant du camp entrera en contact avec les parents afin de les mettre au courant de la situation et des mesures mises en place pour la suite.